

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020**  
**COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Secrétaire de séance : Rémi ARMAND

Présents : PORCHEROT, PONCET, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, GRUFFAZ, CLERJON.

Absents excusés : CORDERO, CHARRIN (pouvoir à PONCET), PLANTIER (pouvoir à ALBERT), BOUVERESSE (Pouvoir à RIVOLLIER).

Vu la crise sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en session ordinaire à huis clos. A l'exception de la présence du représentant de la presse locale.

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DES REUNIONS DU 3 JUIN 2020**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 3 juin 2020.

**DESIGNATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Le contrôle de légalité a rejeté la délibération en date du 3 juin désignant le nombre de membres au CCAS. Une Délibération doit être à nouveau prise en désignant autant de membres au sein du conseil municipal que les membres extérieurs.

Un nombre minimum de membres du CCAS n'est pas fixé, toutefois le nombre ne peut être inférieur à 8 membres en plus du président.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'élire 5 membres au sein du conseil municipal et de nommer 5 membres extérieurs.

**RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DE LA COMMISSION DES IMPOS DIRECTS (CCID)**

Vu les élections municipales, le conseil est amené à désigner 24 personnes inscrits aux rôles des impositions directes locales de la commune pour constituer la CCID.

Monsieur le Directeur des services fiscaux choisira parmi ces noms les 6 membres titulaires et les 6 membres suppléants de la commission communale des impôts directs.

**ECOLE PUBLIQUE – Vente du bâtiment et des terrains attenants**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une délibération plus précise, notamment sur les surfaces des parcelles vendues, doit être prises pour permettre la vente du bâtiment de l'école publique aux consorts ASCOJET.

Le bâtiment de l'école cadastrée AB 50 pour une superficie de 800 m<sup>2</sup>, un terrain cadastré AB 51 pour une surface de 790 m<sup>2</sup>, un terrain cadastré AB 39 pour une surface de 886 m<sup>2</sup> et une partie de la parcelle AB 54 pour une surface de 187 m<sup>2</sup>. Tous les frais afférents à cette vente sont à la charge des acquéreurs.

**Vente de terrain vers l'école Publique à Mr et Mme NGUYEN VAN THAN**

Vu la vente de l'école publique, et plus précisément le terrain cadastré AB 54 qui est constitué de 2 jardins sur 2 niveaux différents.

Vu la location de l'un de ces jardins par Mr et Mme NGUYEN VAN THAN Dusty qui est en continuité de leur propriété, et vu leur proposition d'en faire l'acquisition, le conseil municipal doit délibérer pour approuver cette vente et le montant.

Ouï de cet exposé, le conseil municipal, approuve la vente du jardin pour une superficie de 85 m<sup>2</sup>

Dit que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge des acquéreurs.

## Vente d'un bien communal : Foyer Saint-Laurent

Suite au passage du géomètre, Monsieur le Maire présente au conseil municipal la division de parcelles cadastrales ainsi que la division en volumens du bâtiment, à savoir :

- Parcelle cadastrée AB 66 pour une superficie de 1055 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée AB 299 pour une superficie de 13 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée AB 300 pour une superficie de 887 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée AB 302 pour une superficie de 405 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée AB 303 pour une superficie de 400 m<sup>2</sup>
- Parcelle cadastrée AB 301 pour une superficie de 174 m<sup>2</sup> divisée en 2 volumes :
  - Volume 1 : Etage 1 comprenant le théâtre et les caves
  - Volume 2 : Etage 2 comprenant ancien appartement et combles)

Les parcelles AB 299 et AB 303 ainsi que la parcelle AB 301 Volume 1 reste propriété de la commune.

Les autres parcelles feront l'objet d'une acquisition par Mr BUCHON Damien et Mme TIPRET Julie. Monsieur le Maire précise que les frais d'acte notarié sont à la charge des acquéreurs.

Le conseil municipal approuve la vente des biens communaux cités ci-dessus.

## COMMERCE MULTISERVICES : Approbation du projet – Demande de subvention à la Région Auvergne Rhône Alpes au titre du Plan Ruralité

Le conseil municipal est amené à délibérer pour l'approbation du projet de création d'un commerce multiservices et logement associé, ainsi que l'aménagement PMR, et de solliciter une subvention auprès de la Région au titre du Plan ruralité.

Ce projet consiste à la rénovation et extension d'un bâtiment en commerce multiservices et création d'un logement associé, ainsi que l'accessibilité PMR par le pont d'accès.

Le conseil municipal, oui de cet exposé, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet et autorise Mr le Maire à déposer une demande de subvention auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes.

## Décision modificative n°2 : Augmentation de crédit – Virement de Crédit

Dépenses Fonctionnement	Compte 673 Titres Annulés (Exerc. Antér)	+ 150 €
Recettes Fonctionnement	Compte 7788 Produits Exceptionnels divers	+ 150 €
Dépenses Fonctionnement	Compte 6237 Publications	- 675 €
Dépenses Fonctionnement	Compte 66111 Intérêts réglés à l'échéance	+ 675 €
Dépenses Investissement	Compte 2313 Immos en cours-constructions	- 200 000 €
Dépenses Investissement	Compte 1641 Emprunts en euros	+ 200 000 €
Dépenses Fonctionnement	Compte 6574 Subv. Fonct. Perso. Droit privé	- 5 000 €
Dépenses Fonctionnement	Compte 6135 Locations mobilières	- 6 650 €
Dépenses Fonctionnement	Compte 6558 Autres dépenses obligatoires	+ 11 650 €
Dépenses Investissement	Compte 2315 Immos en cours-inst. Techn.	- 1 700 €
Dépenses Investissement	Compte 2117 Bois, Forêts	+ 1 700 €

## Route forestière de PEUMEY : Approbation du projet et demande de subvention

Monsieur le Maire informe les membres présents que la création d'une piste forestière de 700 ml sur la commune de Doizieux secteur Peumey peut être envisagée grâce aux financements de l'Etat.

Ces travaux sont estimés à 30 000 € HT, subventionnés à hauteur de 80 % au titre du Plan de Développement Rural Hexagonal et au plan de soutien de la filière Bois du Département de la Loire.

Le conseil municipal approuve cette création et sollicite les subventions auprès de l'Etat et du Département.

## QUESTIONS DIVERSES

### **M. le Maire :**

- Informe des conditions de la location des Ateliers d'Artisanat exposées par l'association « Villages vivants ». Le conseil municipal souhaite avoir plus d'explications. De ce fait Mr le Maire propose que les Membres de l'association ainsi que les personnes chargées du suivi du dossier au sein du Parc naturel Régional du Pilat viennent faire une présentation.
- Propose que les membres du conseil municipal ainsi que le personnel communal, sur la base du volontariat et du bénévolat, aident au déménagement de l'école publique.  
La date du jeudi 16 juillet est fixée pour ceux qui souhaitent participer.

### **M. PONCET :**

- Fait le compte rendu des travaux de la nouvelle école, du restaurant scolaire et notamment le problème d'une dalle devant l'entrée de la chaufferie.
- Fait le compte rendu de la réunion de la compétence Eau de SEM (Ex-SIED) qui a eu lieu ce jour, le 30 juin en mairie de Farnay.

### **M. CHOMIENNE :**

- Informe que la coupe de bois au Janorey a été achetée par le Scierie Blanc.
- Demande que l'on fasse le nécessaire pour boucher les trous du chemin limitrophe avec la Commune de Saint Chamond au lieu-dit Chavanol
- Remercie les conseillers qui ont participé à la marche du samedi 27 juin pour cette journée pleine de convivialité.

### **M. BERARDO :**

- Informe qu'il y a une gouttière à l'Eglise de Saint Just vers la porte d'entrée
- Informe que les travaux dans les 2 cimetières concernant la pose de l'ossuaire et du caveau communal sont bien avancés

### **Mme BERNE :**

- Demande si la commune peut se renseigner par rapport au fauchage des talus sur « le chemin de Chavanol » sur la commune de Saint Chamond.

### **Mme RIVOLLIER :**

- Fait le compte rendu de la réunion de l'Association « Le Chapit ». Les statuts sont en cours d'élaboration.

### **Mr ALBERT :**

- Fait le compte rendu du conseil d'école commun avec la Terrasse sur Dorlay qui a eu lieu le vendredi 26 juin.

La séance est levée à 22 h 30.